

F. BEN HADDOU donne lecture du texte suivant :

F. BEN HADDOU geeft lezing van de volgende tekst :

Suite à ma précédente question écrite sur la parcelle musulmane du cimetière d'Anderlecht, nous avons appris avec stupeur que seules huit places sur 400 étaient occupées. Face à cette situation, vos services ont indiqués qu'ils ignoraient la raison d'un taux d'occupation aussi bas. Une chose est claire : quelque chose ne tourne pas rond.

Mi-mai, un journaliste de la RTBF a alors tenté d'aller plus loin, et on découvre dans l'article que Madame Miroir émet des doutes quant à la qualité de la terre. Face à ces interrogations, vous annonciez dans ce même article qu'une réunion avec l'Exécutif était prévue « dans les prochains jours ».

Le résultat de cette gestion aléatoire de cette parcelle est que la grande majorité des personnes de confessions musulmanes vont inhumer leurs proches dans le grand cimetière multiconfessionnel d'Evere, où le coût est trois fois plus élevé pour les Anderlechtois, car notre commune ne fait pas partie de l'intercommunale.

Mes questions sont les suivantes :

- Pouvez-vous nous expliquer pourquoi autant de gens ignorent l'existence de cette parcelle ? Comment la commune a-t-elle communiqué son existence ? Certains nous ont même dit que la commune les renvoyait automatiquement vers le cimetière d'Evere.
- En 2003 déjà un article relevait que la commune réfléchissait pour intégrer l'intercommunale. 17 ans plus tard, où en êtes-vous dans la réflexion ?
- Avez-vous rencontré l'Exécutif comme vous l'évoquiez dans l'article récent ? Que ressort-il de la discussion ?
- Quand prévoyez-vous de vérifier la qualité de la terre du cimetière anderlechtois afin d'enfin pouvoir exploiter cette parcelle ?

Madame l'Échevine MIROIR donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MIROIR geeft lezing van het volgende antwoord :

Je ne sais expliquer pourquoi autant de personnes ignorent l'existence de la parcelle multi-confessionnelle. Il va sans dire que, ni maintenant, ni à l'époque, nous n'avons caché son existence, mais cela tombe sous le sens puisque, à partir du moment où la commune a investi dans la réalisation de ses pelouses, les laisser vides ou sous-utilisées n'a aucun intérêt.

Nous n'avons jamais renvoyé quelqu'un vers le cimetière d'Evere et, une fois de plus, j'ai du mal à percevoir un intérêt quelconque à procéder de la sorte. Il en va peut-être autrement de la part d'autres acteurs qui, par facilité ou habitude, pourraient éventuellement conseiller ce dernier. Lors de la création de la pelouse multi-confessionnelle, les autorités communales ont rencontré les représentants de la communauté musulmane qui ont donc participé au processus de sa mise en œuvre. Le 23 septembre 2004, « l'Exécutif des Musulmans » s'engageait d'ailleurs à informer le public de l'existence de cette parcelle. Le 19 décembre 2004, le Conseil communal a adopté une décision de principe réservant une parcelle d'inhumation afin de la transformer en pelouse multi-confessionnelle. Cette décision a bien entendu fait l'objet d'une publicité. Enfin, lors de sa mise en service, en plus d'en avoir informé les entreprises de pompes funèbres, son existence a fait l'objet d'un large écho dans la presse nationale. En 2003, la commune a fait le choix de ne pas adhérer à l'Intercommunale d'Inhumation et a opté pour le développement d'un projet propre à Anderlecht en créant dans notre cimetière des pelouses multi-confessionnelles.

Pour répondre à votre question, l'invitation a été lancée et nous attendons le retour de la part de « l'Exécutif des Musulmans ». Quant à la qualité de la terre, je n'ai pas évoqué cela dans la presse car elle a fait l'objet d'un accord de la part de la communauté musulmane dès 2004 et l'orientation des corps a été déterminée en présence des représentants religieux de la communauté musulmane. Toutefois, face à certaines critiques ou rumeurs, nous avons décidé d'inviter « l'Exécutif des Musulmans » afin de clarifier la situation et, si nécessaire, à y apporter les solutions nécessaires. Nous sommes dans l'attente de la réponse à cette invitation.

Enfin, je souhaite vous faire part qu'en ce qui me concerne, je n'ai aucun tabou à ce sujet. Mon souhait est de trouver une solution pour nos citoyens de confession musulmane et qu'en parallèle, je réévaluerai avec mes services l'hypothèse d'une adhésion à l'Intercommunale dont j'ai déjà pu rencontrer les responsables et où une réflexion est en cours.

F. BEN HADDOU se dit choquée par la réponse comme quoi Madame l'Échevine MIROIR ne sait pas pourquoi les Anderlechtois vont se faire inhumer ailleurs. En tant qu'échevine, elle devrait se poser cette question. Si les Anderlechtois se font inhumer ailleurs, c'est qu'il y a une raison. A l'époque, l'échevine était dans l'opposition et une des Conseillère de l'opposition a souvent interpellé la majorité pour toutes ces questions d'inhumation. Depuis 2012, le parti de l'échevine a pris les commandes de cette commune et n'a rien fait à ce sujet. Le parti au pouvoir est donc autant responsable que l'ancienne majorité de ne pas avoir pris à bras le corps ce dossier. Pour elle, un cimetière c'est comme un hôtel. S'il est inexploité pour cause d'insalubrité, il faut tout faire pour le réhabiliter, sinon il sera en faillite. Pour le nettoyage d'un cimetière, il faut enlever les ossements et retourner la terre, ce qui ne représente pas un grand investissement. Le groupe PTB demande que les Anderlechtois puissent inhumer leurs proches dans le respect de leurs valeurs et à moindre frais puisque inhumer dans une autre commune est deux fois plus cher. Aussi, le PTB demande que la commune adhère à l'Intercommunale d'Evere. Les mentalités de la 4e génération ont changé, il faut donc aussi évoluer avec elle.

K. ADINE rejoint partiellement F. BEN HADDOU. En son temps, il avait interrogé l'échevine au sujet du problème du manque d'inhumations musulmanes au cimetière communal. On lui avait alors répondu que le Président de la « Ligue des Imams » a été concerté. Il a été voir ce président qui lui a affirmé avoir donné un avis négatif. Il a également interrogé le Président de la mosquée qui lui a dit que la commune a aidé à la création du « CCM ». Il estime que cette instance mérite d'être consultée par rapport à ce problème. Le coût pousse les gens à choisir un autre lieu d'inhumation. Il estime que ses enfants font partie de la 3e génération et il a envie d'être enterré ici en Belgique car ses enfants ne vont pas faire le déplacement pour se recueillir sur les tombes lorsqu'ils le souhaitent. C'est d'ailleurs l'avis de nombreuses personnes. La semaine passée, il s'est rendu au cimetière d'Evere et a été impressionné par le nombre exponentiel d'inhumations. Il se souvient qu'au début de l'intercommunale, les gens étaient réticents, mais aujourd'hui, il y a une adhésion. Il faut donc sérieusement réfléchir à l'adhésion de notre commune à cette intercommunale au lieu de laisser cette parcelle vide. Il existe une instance que la commune a créée, cette dernière doit être interrogée. Cette instance est actuellement critiquée par plusieurs personnes car elle a perdu en légitimité depuis les dernières inculpations. K. ADINE était membre de l'assemblée générale et, aujourd'hui, il fait partie de la « Fédération des Mosquées de Bruxelles » qui compte 36 mosquées. Il estime donc qu'on ne peut pas s'obstiner à obtenir leur avis. Il existe des personnes proches de la commune, très ouvertes, qui collaborent avec notre échevin des Cultes, et

adhère aux projets communaux. On peut donc chercher à obtenir leur avis.

Monsieur le Bourgmestre-Président ajoute que l'avis de « l'Exécutif des Musulmans » est écrit et qu'il sera transmis pour information. Il a retenu de l'intervention de Madame l'Échevine MIROIR qu'elle avait déjà pris des contacts avec l'Intercommunale d'Evere et quelle n'a pas de tabou par rapport à cela et que le Collège est entrain d'évaluer cette piste-là.